

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT À L'ÉTÉ 2001

À L'ÉTÉ 2001, 67 % des établissements de plus de 10 salariés déclarent rencontrer des difficultés de recrutement : c'est notamment le cas dans le BTP et dans quelques branches industrielles comme la métallurgie, la construction mécanique, l'industrie automobile ainsi qu'au sein du tertiaire dans la santé, l'hôtellerie-restauration et les transports. Tous secteurs confondus, les tensions sont plus fortes pour les ouvriers et pour les cadres que pour les employés.

Ces difficultés se traduisent rarement par un renoncement aux recrutements envisagés ou par une limitation de la production.

Les grands établissements déclarent plus fréquemment des difficultés que les petits mais pour ces derniers, les conséquences sont plus lourdes : les établissements de moins de 50 salariés déclarent trois fois plus souvent renoncer à certaines commandes ou limiter leur production, que ceux ayant plus de 250 salariés.

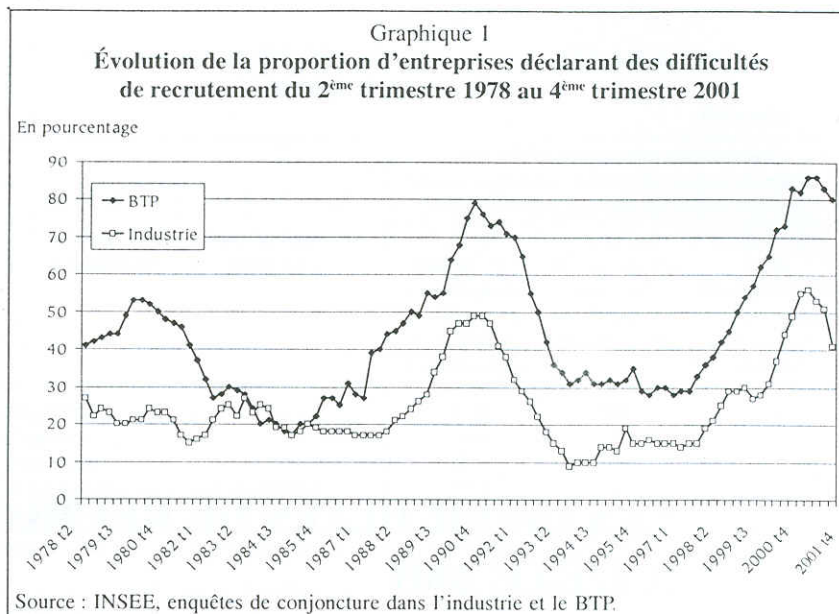
Face à ces difficultés, la réponse la plus fréquemment évoquée est une intensification des recherches par des canaux plus diversifiés, accompagnée d'une redéfinition des postes offerts.

Au-delà des aspects conjoncturels, l'enquête permet de réfléchir aux causes et aux conséquences des déséquilibres constatés entre l'offre et la demande qui sont loin de tenir à la seule inadéquation des compétences de la main-d'œuvre disponible (1) aux offres des employeurs.

(1) - Voir Zanda J.-L. (2001) « Les emplois difficiles à pourvoir et les établissements recruteurs », L'Observatoire de l'ANPE, octobre.



Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, au premier trimestre 2001, une proportion très élevée d'employeurs déclarent rencontrer des difficultés de recrutement : 86 % dans le BTP et 56 % dans l'industrie. Les niveaux atteints au cours de la précédente période de fortes tensions du marché du travail, à l'automne 1990, sont dépassés (graphique 1). Depuis, la conjoncture s'est infléchie et cet indicateur (2) est maintenant orienté à la baisse, particulièrement dans l'industrie. L'enquête menée par la DARES, durant l'été 2001 auprès de 3 000 établissements sur leurs difficultés de recrutement, permet de mieux en mesurer l'ampleur, les raisons et les conséquences, notamment en étendant le champ d'observation au tertiaire marchand.



Des difficultés de recrutement dans la construction et l'industrie mais aussi dans la santé et les transports

Les difficultés de recrutement ne sont pas l'apanage de l'industrie et du BTP, puisqu'au total 67 % des employeurs déclarent rencontrer ce problème (3) et que le secteur le plus affecté aujourd'hui par ces tensions, celui de la santé et de l'action sociale (4) (85 % des employeurs du secteur sont concernés), relève du tertiaire (graphique 2). On trouve ensuite, avec des niveaux de difficultés de recrutement compris entre 70 et 80 %, des secteurs pour lesquels le problème est déjà identifié depuis longtemps comme réapparaissant à chaque reprise de l'activité : le BTP, certaines branches industrielles (métallurgie, équipement mécanique, construction automobile), les transports et l'hôtellerie (5). On y remarque aussi les activités financières, très sollicitées par le passage à l'euro, et le commerce de détail. Mais, dans ce dernier cas, c'est avant tout le problème des grandes entreprises.

À l'inverse, les tensions sont très faibles dans les activités récréatives culturelles ou sportives, et les secteurs de l'énergie, de l'habillement-cuir-textile et des industries traditionnelles, qui recrutent peu.

Le secteur de l'informatique, pour lequel on a souvent évoqué des problèmes de pénurie de main-d'œuvre, se situe dans une moyenne basse quand on en reste à un niveau global (6). Plus généralement, dans le tertiaire, principal pourvoyeur des créations d'emplois en 2000, mis à part les quelques secteurs évoqués précédemment, on évoque moins fréquemment ces tensions que dans l'industrie ou le BTP.

Plus de difficultés dans les grands établissements mais des conséquences plus importantes en termes d'emplois dans les petits

Cette hiérarchie sectorielle des difficultés de recrutement peut être fonction des spécificités des secteurs, de leur conjoncture et de leurs modes de gestion de la main-d'œuvre, mais aussi de leur structure, du poids qu'y occupent les grands ou les petits établissements. On a déterminé comment, « toutes choses égales par ailleurs », cet effet taille se combine avec la dimension sectorielle. Les grands établissements déclarent beaucoup plus souvent des difficultés que les pe-

(2) - Les indicateurs de tension sur le marché du travail, que publie trimestriellement la DARES (cf « Les tensions sur le marché du travail en juin 2001 », Premières Informations, n°40.1, octobre 2001) et qui rapprochent les offres déposées à l'ANPE par les employeurs des flux de demandeurs inscrits à l'Agence, délivrent le même message.

(3) - Il serait plus exact de dire 51,4 % des établissements employant 67 % de la population salariée. On pondère en effet ici les réponses des employeurs en fonction des effectifs salariés de leur établissement. Sauf mention contraire, tous les résultats présentés ici sont ainsi pondérés.

(4) - Il s'agit ici du seul secteur privé, le secteur public hospitalier étant exclu du champ de l'enquête.

(5) - « Entre chômage et difficultés de recrutement : se souvenir pour prévoir », Commissariat Général au Plan, La Documentation française.

(6) - Dans une autre enquête menée par la DARES en 2001, et portant sur la gestion de l'emploi selon les âges, on interroge les employeurs sur l'existence de difficultés de recrutement au cours des dernières années, dans une optique plus structurelle et de moyen terme. L'informatique y apparaît comme un des domaines les plus tendus. Mais, depuis le premier trimestre 2001, le retournement de conjoncture dans l'informatique et les technologies de l'information et les télécommunications a été brutal. L'évolution de l'indicateur offres sur demandes enregistrées, que la DARES suit trimestriellement avec l'ANPE, le confirme.

